

Il est également recommandé d'emporter des copies supplémentaires de votre curriculum vitae, de vos diplômes et autres certificats et de lettres de recommandation afin de pouvoir chercher un autre emploi pendant que vous serez à l'étranger. Renseignez-vous toutefois sur les formalités à remplir si vous décidez de changer de travail ou d'employeur, étant donné qu'un tel changement pourrait annuler votre visa ou votre permis de travail. Vous trouverez des renseignements plus précis sur les visas à la section intitulée « Le visa ».

Se renseigner sur le pays d'accueil

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre destination. Certains pays sont aux prises avec des guerres, des émeutes ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination présente des risques. Consultez les Conseils aux voyageurs du ou des pays où vous comptez travailler avant votre départ. Ces rapports publiés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international fournissent des informations à jour sur la sécurité, la situation politique, la santé et les exigences d'entrée pour plus de 220 destinations. Si vous avez l'intention

d'aller travailler aux États-Unis ou au Mexique, vous devriez consulter les brochures du MAECI intitulées *En route pour les États-Unis et México : ¿Qué pasa?*

Lorsque vous serez à l'étranger, vous pourrez écouter les dernières nouvelles sur les ondes de Radio-Canada International (RCI). Cette station diffuse aussi les messages du gouvernement du Canada en cas d'urgence.

Se procurer les documents nécessaires

Le passeport

Tous les citoyens canadiens doivent être en possession d'un passeport valide s'ils veulent résider dans un pays étranger. Une fois arrivé à destination, vous devrez veiller à ce que votre passeport reste valide. Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de passeport en ligne au site Web du Bureau des passeports, dans les bureaux des passeports, dans les bureaux de poste et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Une demande dûment remplie et accompagnée des pièces demandées sera traitée en cinq jours ouvrables si elle est présentée en personne, et en trois semaines si vous l'envoyez par la poste au Bureau central des passeports. Si vous avez besoin